

Cependant, nous nous opposons fermement aux dispositions du Bill C-85 conférant à Canagrex des pouvoirs d'achat et de vente. Ces pouvoirs sont beaucoup trop vastes et pas assez définis. En effet, Canagrex pourrait s'en servir pour usurper les pouvoirs de nos offices de commercialisation.

Il a poursuivi ensuite en dénonçant dans des termes non équivoques les dispositions de ce projet de loi concernant la commercialisation.

J'ai bien écouté les propos du porte-parole néo-démocrate. Et j'imagine que tout en donnant son appui à ce genre de mécanismes qui nous feraient vivre dans une société totalement réglementée, il ne manquera pas de se faire du même souffle le champion à la chambre de Lech Walesa qui ne jouit plus d'aucune liberté personnelle à cause de la mainmise de l'État sur la société polonaise.

Cette mesure constitue une mainmise de l'État sur notre agriculture.

**M. Blaikie:** Pourquoi ne pas dire la vérité pour une fois?

**M. McCain:** Quand nous avons été saisis de ce bill la première fois, personne ne semblait pressé. Il a été présenté à la Chambre le 8 décembre 1981, mais nous n'en avons pas été saisis avant le 25 janvier 1982 et il n'a franchi l'étape de la deuxième lecture que le 5 février. Il a fallu tenir les réunions dont les ministériels ont parlé à cause de la levée de boucliers qu'a suscitée la façon dont on a procédé sur le plan législatif pour entériner les louables principes qu'il renfermait.

La Fédération de l'agriculture a appuyé ce bill, mais moyennant certaines réserves dont on n'a pas tenu compte. Le conseil de l'horticulture l'a appuyé et je mets les députés au défi de lire son rapport et les réserves qu'il a émises. Les modifications proposées ne figurent pas dans le bill. Ce dernier nous a été présenté comme s'il répondait aux désirs de tous les agriculteurs du pays, alors qu'il n'en est rien.

Le dernier porte-parole du gouvernement a mentionné le secteur de la pomme de terre. Il connaît de terribles difficultés, monsieur le Président. Sans doute seraient-elles bien pires si le gouvernement intervenait dans ses affaires comme ce projet de loi le lui permettrait.

Le comité a dû consacrer beaucoup de temps à l'étude du bill parce qu'il a dû entendre les opinions des organisations agricoles. Toutes ont demandé certaines modifications qui n'ont pas été incluses dans cette mesure.

Quand le bill a été présenté, nous l'avons adopté sur division. Trois principes s'en dégagent alors. Premièrement, on accorderait un crédit à l'exportation pour les exportations de produits agricoles; deuxièmement, il y aurait une meilleure représentation consulaire sur les marchés étrangers afin de stimuler les ventes et, troisièmement, le gouvernement du Canada devait pouvoir, par l'entremise du ministère de l'Agriculture, servir de mandataire aux entreprises canadiennes sur les marchés étrangers, en cas de besoin.

Nous approuvons ces trois principes et cela depuis le début. Néanmoins, cela n'a pas empêché pour autant notre critique de proposer des façons de l'améliorer.

Nous n'avons jamais été d'accord sur les entreprises communes. Cela permettrait au gouvernement d'investir 99.99 p. 100

### *Attribution de temps*

de tous les fonds nécessaires pour établir une usine, acheter le terrain, cultiver ou produire des denrées agricoles ou participer à la production, à la transformation et à la commercialisation des produits. Le bill prévoit actuellement cette possibilité, et nous ne sommes pas d'accord.

Nous voulons bien qu'il y ait un organisme, mais pas une société de la Couronne dotée de vastes pouvoirs. Même si elle fait l'objet de vérifications comme le NPD l'a fait valoir, cela ne change pas grand-chose. La vérification n'a lieu qu'après coup: c'est la gestion qui la précède qui compte. Si cette société doit être administrée comme la CDC l'a été, nous ne voulons pas lui donner notre appui, que ce soit ce ministre ou un autre qui s'en occupe.

Le vérificateur général a fait certaines remarques au sujet de la CDC dans son rapport de 1976. Cette société a également fait l'objet d'un long rapport du comité des comptes publics qui a fait des recommandations. Le ministre n'en a véritablement suivi aucune. En 1981, le vérificateur général a retrouvé, à la CDC, exactement les mêmes défauts qu'en 1976.

Au comité des comptes publics, nous avons constaté que le ministre ne nous a pas fourni de renseignements nous permettant de publier un rapport cette année. Plus de six ans se sont écoulés depuis que la CDC a fait l'objet des critiques du vérificateur général. En quoi ses rapports peuvent-ils aider les agriculteurs s'il s'écoule six ans avant qu'on ne suive ses recommandations? J'appuie l'amendement, monsieur le Président. Toutefois, il est ridicule de croire qu'il donnera à Canagrex la qualité de gestion dont est digne le ministère de l'Agriculture du Canada, et que ce dernier souhaite et mérite d'ailleurs.

• (1610)

Le ministre de l'Agriculture a induit la Chambre en erreur, à propos des déclarations de notre critique, ce que j'ai d'ailleurs prouvé avec citations à l'appui. Si le ministre éprouve le moindre respect pour le modèle des parlements, il nous présentera des excuses, dès son retour à la Chambre, et rectifiera l'erreur incontestable qu'il a faite dans sa déclaration. Le ministre a voulu tromper la Chambre, qui n'est pas dupe, mais si on rapporte ses propos à l'étranger ou qu'il prononce cette déclaration lors d'une campagne électorale, c'est certainement la preuve qu'il ne témoigne aucun respect au modèle des parlements, ou à n'importe quel parlement quant à cela, ou encore qu'il ne respecte guère les règles parlementaires.

Il y a une deuxième déclaration trompeuse. Comme vient de le rappeler le député du Québec, les agriculteurs voient dans cette mesure la fin de leurs difficultés. N'oublions pas que ce bill stipule que Canagrex ne doit, ni ne peut perdre de l'argent. Je le répète: Canagrex ne doit, ni ne peut perdre de l'argent. La société dispose d'un budget plutôt flou qui se situe entre 5 et 10 millions de dollars, et avec cela, on veut lui faire accomplir toutes sortes de missions à l'étranger? Elle pourra à peine gérer ses propres affaires. Comment pourrait-elle renflouer les agriculteurs dans la situation actuelle. Et l'on prétend que Canagrex ne saurait perdre de l'argent?